

Fait à Périgueux, le 30 novembre 2023.

Relevé de conclusions

*Organisation(s) syndicale(s) à l'origine de la demande de négociation préalable : **FSU-SNUipp***

*Date du courrier invitant à la négociation préalable : **28.11.2023***

*Date/heure/lieu de la négociation : **30.11.2023 de 13h30 à 15h15 à la DSDEN de la Dordogne***

I/ Participants :

- Représentants des organisations syndicales concernées :
 - Thibault DE LA BROSSE
 - Sandrine ROUGIER

- Représentants de l'administration :
 - Nathalie MALABRE, IA-DASEN
 - Philippe VULLIET, SG
 - Franck VEYSSIÈRE, IEN École inclusive
 - Christophe TAULU, chef de division DRH

II/ Revendications de la ou des organisation(s) syndicale(s) :

- Revendications de la ou des organisation(s) syndicale(s) :

1) Conditions de travail : qui se dégradent d'année en année, manque d'attractivité au concours, nous réclamons des moyens supplémentaires d'enseignants, de RASED, de remplaçants. Nous recevons de nombreux appels de collègues qui vont mal. Enseigner, c'est un métier difficile. Les temps partiels sont trop rarement octroyés. Et les enseignants ont besoin d'être soutenus par leur IEN en cas de difficulté forte avec les parents (étant entendu que l'écoute de l'IA-DASEN est constante, c'est au niveau de l'IEN que le soutien est demandé). Les évaluations d'école sont chronophages et complexes.

2) Inclusion des élèves en situation de handicap : il manque des AESH, même s'il y en a déjà beaucoup dans le département. Leur manque de formation est compliqué également. Et la difficulté des enseignants face à l'inclusion ne doit pas être culpabilisant pour les collègues.

3) Dialogue social départemental : ne plus siéger en CAPD est regrettable depuis la loi du 6 août 2019. Certaines attributions de postes peuvent laisser un sentiment de suspicion lorsque les critères ne sont pas compris ou connus. Et les évaluations d'école sont chronophages et complexes.

- Réponses de l'administration :

1) Nous constatons également de notre côté l'attractivité « mesurée » du métier d'enseignant même si la Dordogne ne connaît pas les mêmes problèmes que les départements des académies de Versailles et de Créteil. Nous rencontrons des difficultés dans le remplacement des enseignants. La contrainte du nombre d'écoles à une classe pèse fortement. Mais c'est un enjeu que nous aborderons aussi lors des opérations de carte scolaire. La question de création de pôles éducatifs structurants se pose. Les enseignants sont toujours soutenus et accompagnés, Madame l'IA-DASEN n'émet qu'une réserve, sur le seul cas de figure d'enseignants qui seraient « maltraitants » envers des élèves. Les difficultés rencontrées dans une circonscription par des enseignants sont bien prises en compte. Vont être programmées des rencontres avec tous les directeurs et toutes les directrices d'école dans les circonscriptions.

2) Le temps partiel fait la faiblesse de la rémunération des AESH, pas le taux horaire, qui est un peu supérieur au SMIC. La formation initiale de 60 heures est toujours en vigueur, et nous continuons à progresser sur la formation continue : pour cette année scolaire, des formations sont proposées aux AESH de 8 PIAL. Les heures connexes servent entre autres à cela. 180 élèves notifiés ITEP sont en attente de place. Un dialogue avec l'ARS est mené au niveau régional par Madame la rectrice. Quant aux élèves empêchés ou violents, deux séminaires ont été organisés en 2023 pour améliorer la réponse et la détection. Des unités externalisées accueillent des élèves, dans une sorte de structure intermédiaire permettant de faire varier le temps d'inclusion en classe, selon l'état émotionnel de l'élève.

3) Le dialogue social est fluide, franc et direct avec les O.S du département.

III/ Conclusions de la négociation

- Les points d'accord :
 - La difficulté d'inclure de façon totalement satisfaisante certains élèves à besoins éducatifs particuliers.
 - La nécessité d'un accompagnement et d'un soutien des personnels en difficultés.
 - Des rencontres avec les directeurs d'écoles de chaque circonscription pour échanger sur les réalités de terrain, l'action menée à l'échelle départementale, les prérogatives de chacun.
 - L'école « seule » ne peut répondre à toutes les problématiques et a besoin des partenaires.
 - Dialogue social efficace et de qualité dans le département.
 - Un travail de qualité est effectué par les enseignants du département : le ministère vient de souligner les progrès aux évaluations nationales.
 - Rencontre prévue dans le courant de l'année scolaire sur les formations à venir.

- Les points de désaccord :
 - La question des effectifs et des moyens, la répartition et la structure du maillage scolaire.

L'Inspectrice d'académie,

Nathalie MALABRE



Les représentants syndicaux,

Thibault DE LA BROSSE
Sandrine ROUGIER

